



Parent enfant français / passeport périmé

Par **Momo**, le **26/03/2010** à **13:11**

Bonjour,

Mon compagon est sans papiers, d'origine algérienne.

Il est entré en France avec un passeport et visa court séjour, expiré depuis près de 6 ans.

Nous sommes les heureux parents d'une petite fille et souhaitons donc régulariser sa situation.

Après de nombreuses recherches et appels, nous nous apercevons que pour déposer sa demande de titre de séjour 'Vie privée et familiale', son passeport doit être valable. Or, pour cela, il faudrait qu'il le renouvelle au Consulat d'Algérie. Malheureusement, l'immatriculation consulaire bloque tout, car il doit prouvé qu'il est en situation régulière en France, alors qu'il ne l'est pas...

Dernière solution donc, retourner en Algérie pour faire un nouveau passeport et nouvelle demande de visa...

Cette solution nous fait peur, car cela correspond à de longs mois d'attente... et pas forcément de réponses positives (notamment pour le visa).

N'y aurait-il pas une autre solution?

Par avance merci de vos retours et aide!

Bien cordialement,

Monica

Par **samsy35**, le **26/03/2010** à **14:21**

Bonjour,
il n'a plus de la famille en Algérie ?
C'est juste un passeport qu'il lui faut donc d'ici vous pouvez bien faire une demande de passeport directement en Algérie non ?
Bon courage

Par **Momo**, le **26/03/2010** à **14:56**

Bonjour,

Sa famille est presque toute en Algérie...
Mais je suppose qu'il doit être présent pour faire le passeport, non?

Merci encore!

Monica

Par **samsy35**, le **26/03/2010** à **14:59**

A ma connaissance non puis que la demande de délivrance d'un passeport peut se faire sans comparution.
Cordialement

Par **Momo**, le **26/03/2010** à **17:17**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Cela voudrait donc dire qu'une tierce personne pourrait à sa place faire une demande de passeport en Algérie et le lui faire parvenir par la suite? (Moyennant une procuration, par exemple)?

Par avance merci!

Monica